



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS ROUSSILLONNAIS

## **COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017 - 17h30**

### **MEMBRES PRESENTS :**

AGNIN	M. MONTEYREMARD
ASSIEU	M. MONNET
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme BERNARD
BOUGE CHAMBALUD	Mme FAYOLLE
CHANAS	M. GUERRY, Mme COULAUD
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. SPITTERS, Mmes LHERMET, LAMY
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA
ROUSSILLON	Mmes VINCENT, KREKDJIAN, MM CANARIO, BEDIAT, PEY
SABLONS	Mme DI BIN, M. LEMAY
ST ALBAN DU RHONE	M. CHAMBON
ST CLAIR DU RHONE	M. MERLIN, Mme GUILLON, M. PONCIN
ST MAURICE L'EXIL	M. GENTY, Mme CHOUCHANE, MM CHARVET, MONDANGE
ST ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL, Mme MEDINA, M. PERROTIN
SONNAY	M. LHERMET

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : M. GABET à M. MONDANGE, M. DURANTON à M. PEY, Mme CHARBIN à Mme CHOUCHANE, M. GERIN à M. GENTY, Mme GIRAUD à M. VIAL, M. TRAYNARD à M. CHARVET, M. SATRE à M. LHERMET.

**EXCUSES** : Mme LAMBERT, MM ROZIER, GIRARD, BONNETON, ROBERT-CHARRERAU.

**ABSENTE** : Mme MASSON.

Monsieur Christian MONTEYREMARD a été élu secrétaire de séance.

Francis Charvet ouvre la séance du conseil communautaire. Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de la séance du 8 novembre dernier. Il aborde ensuite le seul point à l'ordre du jour : la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique Aqualône.

Francis Charvet introduit le débat en rappelant que cette réunion est l'aboutissement d'un an de travail ayant pour objet le contrat de DSP d'Aqualône pour la période 2018-2022. Il adresse ses remerciements aux services de la CCPR et aux élus de la commission de DSP ayant eu à intervenir sur ce dossier.

Michaël Perez, responsable des affaires juridiques communautaires, présente le sujet à partir d'un document joint au présent compte-rendu. Le contrat actuel de délégation arrive à échéance le 31 décembre 2017 et le nouveau contrat portera sur une période de 5 ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour s'achever le 31 décembre 2022. Après lancement d'une consultation, 3 candidats ont été agréés par la commission de DSP mais seul le délégataire sortant, la société Vert Marine, a émis une offre. Les négociations ont ainsi été menées avec le seul candidat à la délégation.

- La CCPR a disposé pour ces négociations d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, le groupe TAJ-IPK Conseil. L'amplitude d'ouverture au public de l'espace aquatique est en léger retrait par rapport aux créneaux actuels et à ceux du contrat initial afin d'éviter les créneaux peu porteurs à la différence de celle de l'espace forme balnéo qui est en progression ; l'ouverture au public 7 jours sur 7 est maintenue. Les négociations ont principalement porté sur les travaux d'investissement et d'entretien, l'intéressement aux résultats de la délégation, la reprise du personnel en fin de contrat. La CCPR s'engage à un montant d'investissements de 118 259 € et Vert Marine de 37 500 €. Le résultat bénéficiaire au-delà du prévisionnel sera reversé pour 50% à la CCPR au lieu des 30% initiaux. La compensation versée par la CCPR au titre des contraintes de service public s'établit à une moyenne annuelle de 279 677 € HT (pour 249 359 € au précédent contrat). La grille tarifaire prévoit une hausse de certains tarifs. Vert Marine prévoit une progression prévisionnelle des recettes commerciales de 11,85% sur la durée du contrat en passant de 664 006 € en 2018 à 742 715 € en 2022.

- A l'issue de cette présentation, Francis Charvet rappelle que la CCPR a conservé le même assistant à maîtrise d'ouvrage que pour le précédent contrat, confirme que le financement direct par la CCPR d'investissements sur Aqualône permet de réduire la participation de la CCPR.

Patrick Bédiat formule des interrogations sur les variations du montant des participations de la CCPR. Il relève que l'offre de Vert Marine met en avant les activités les plus rentables avec des horaires d'ouverture plus importants par rapport aux activités tout public ; il constate que les investissements CCPR sont concentrés sur les activités rentables (fitness, hammam, sauna...) et demande s'ils ne se font pas au détriment des travaux à faire sur les activités grand public.

Francis Charvet répond que les baisses annuelles des participations de la CCPR étaient déjà en vigueur sur le précédent contrat et que les investissements communautaires ne se font pas au détriment de la fréquentation du public dans les bassins. Il rappelle que l'accueil du public reste structurellement déficitaire et qu'il faut trouver des recettes sur d'autres activités pour combler ce déficit ; il est d'ailleurs notable de constater que la CCPR n'a reçu qu'une seule offre. La CCPR souhaite conserver la maîtrise de cet équipement tout en devant faire face à une concurrence toujours plus forte qui implique de pouvoir répondre aux attentes du public.

- Sur une question d'Isabelle Dugua, Francis Charvet précise que les 2 associations sportives citées dans la DSP sont le Rhodia Club Natation (frais de location des lignes d'eau pris en charge par la CCPR) et OK Club Plongée.

- Michaël Perez précise qu'un inventaire des biens sera réalisé avec l'aide d'un expert-comptable avant le démarrage du nouveau contrat de DSP au 1<sup>er</sup> janvier 2018. En réponse à une question d'Isabelle Dugua, il confirme l'existence de biens de retour revenant dans le domaine communautaire.

Le conseil communautaire, par un vote unanime, approuve le choix de la société Vert Marine comme délégataire de service public pour l'exploitation du centre aquatique Aqualône ainsi que le projet de contrat de DSP et les annexes liant la CCPR et la société Vert Marine.

Le Président,  
**F. CHARVET**